


Commission économique pour l'Europe
Comité des transports intérieurs
**Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports**
Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie
Quinzième session

 Varsovie, 31 janvier et 1^{er} février 2017

**Rapport du Groupe d'experts des liaisons de transport
Europe-Asie sur sa quinzième session**
Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1–4	2
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	5	2
III. Recensement des flux de marchandises susceptibles d'emprunter les liaisons de transport Europe-Asie (point 2 de l'ordre du jour)	6–11	2
IV. Aide à la coordination des horaires et des tarifs intégrés pour les liaisons de transport Europe-Asie (point 3 de l'ordre du jour)	12	3
V. Définition des besoins et des exigences des producteurs, expéditeurs, négociants et transitaires en matière de transport et de commerce sur les axes LTEA (point 4 de l'ordre du jour)	13–14	3
VI. Informations fournies par les participants sur les faits récents concernant les projets prioritaires relatifs aux infrastructures de transport sur les axes LTEA (point 5 de l'ordre du jour)	15–25	3
VII. Systèmes d'information géographique (point 6 de l'ordre du jour)	26	5
VIII. Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)	27–28	5
IX. Date de la prochaine réunion (point 8 de l'ordre du jour)	29–30	5
X. Résumé des décisions (point 9 de l'ordre du jour)	31	5
Annexes		
I. Déclaration de la Turquie		6



I. Participation

1. Le Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie (LTEA) a tenu sa quinzième session les 31 janvier et 1^{er} février 2017 à Varsovie. Y ont participé des représentants des États membres de la Commission économique pour l'Europe suivants : Fédération de Russie, Pologne et Turquie. Des représentants de l'Afghanistan et de l'Iran (République islamique d') étaient également présents.
2. L'organisme des Nations Unies ci-après était représenté : Bureau central du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) de la Commission économique pour l'Europe (CEE).
3. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées : Commission économique eurasiennne et Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD).
4. À l'invitation du secrétariat, les chemins de fer russes et la SARL « CTM » ont également assisté à la réunion.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/GE.2/29.

5. Le Groupe d'experts a adopté l'ordre du jour de la session contenu dans le document ECE/TRANS/WP.5/GE.2/29.

III. Recensement des flux de marchandises susceptibles d'emprunter les liaisons de transport Europe-Asie (point 2 de l'ordre du jour)

6. L'« Institut de recherche scientifique sur les transports automobiles » (NIAT) de Moscou, en sa qualité de consultant pour l'élaboration du rapport sur la Phase III du projet LTEA, a expliqué brièvement le contenu du rapport (document informel 1), faisant le lien entre les parties du rapport et les principaux domaines d'intervention du Groupe d'experts, tels que formulés aux points 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour. Il a également donné des informations sur de nouvelles modifications et de nouveaux ajouts à la version existante du rapport tels que : i) l'analyse statistique des flux commerciaux pour 2011-2015 dans la région Europe-Asie dans le chapitre I ; ii) les résultats récents des divers processus intergouvernementaux de facilitation des transports et du commerce dans le chapitre II ; iii) des informations actualisées sur le couloir Sud-Nord au chapitre I ; et (iv) des activités menées à l'appui du développement des flux de marchandises le long des corridors Europe-Asie par la Commission économique eurasiennne au chapitre II.
7. L'OSJD a présenté des informations sur ses activités et celles de ses pays membres en vue de développer le trafic ferroviaire. Des informations sur la politique des transports des pays membres de l'OSJD qui a été élaborée dans le cadre de cette organisation ont également été présentées.
8. L'OSJD a également fourni une mise à jour sur ses travaux à l'appui du renforcement des flux de marchandises dans les couloirs de transport eurasiatiques dans le but d'apporter une contribution maximale à l'expansion du commerce et des relations économiques entre les pays membres de l'OSJD et de poursuivre le développement régulier de ces pays. Plus précisément, des informations ont été fournies sur les possibilités et les perspectives de la conteneurisation, de la concertation entre le trafic combiné et le trafic multimodal, ainsi que sur les travaux de facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire.
9. Enfin, l'OSJD a donné des informations sur les activités en cours concernant l'actualisation des certificats techniques pour les couloirs ferroviaires de l'OSJD et sur les plans globaux de développement des couloirs de l'OSJD jusqu'en 2020. Des informations

ont également été fournies sur l'application des dispositions des mémorandums de coopération dans le domaine du développement technique, opérationnel et commercial des couloirs de l'OSJD, qui ont été signés pour chaque couloir OSJD. L'OSJD a proposé de fournir aux organismes intéressés des informations générales actualisées sur la base des données des certificats techniques en vue de leur inclusion dans le rapport sur la Phase III du projet LTEA. L'OSJD présenterait également les horaires, à compter du 14 octobre 2016, des trains assurant des services de transport réguliers entre l'Europe et l'Asie pour le rapport.

10. Le Conseil de coordination des transports transsibériens et le directeur du projet TER ont donné des renseignements sur les flux de marchandises sur les lignes transsibériennes et les lignes Nord-Sud et informé les experts d'un projet d'utilisation pilote d'une lettre de voiture uniformisée pour les opérations postales. Le projet a montré des résultats positifs.

11. Le Groupe d'experts a pris note des informations fournies par le NIIAT, l'OSJD et le Conseil de coordination des transports transsibériens. Il appréciait hautement les travaux menés par l'OSJD visant à améliorer le trafic ferroviaire dans l'espace eurasiatique.

IV. Aide à la coordination des horaires et des tarifs intégrés pour les liaisons de transport Europe-Asie (point 3 de l'ordre du jour)

12. Le représentant des chemins de fer russes a fait un exposé sur leur politique tarifaire. L'exposé a suscité un débat du Groupe d'experts sur l'inclusion des tarifs dans le rapport sur la Phase III. Le Groupe d'experts est convenu qu'aucun tarif spécifique ne devrait être mentionné dans le rapport. Toute analyse comparative devrait renvoyer à des estimations de tarifs moyennes.

V. Définition des besoins et des exigences des producteurs, expéditeurs, négociants et transitaires en matière de transport et de commerce sur les axes LTEA (point 4 de l'ordre du jour)

13. La SARL « CTM », entreprise de technologie Internet de la Fédération de Russie et entreprise affiliée à l'OSJD, a informé le Groupe d'experts de ses travaux dans l'élaboration et l'expérimentation de logiciels appuyant la formule du guichet unique dans les procédures de passage des frontières.

14. Le Groupe d'experts a pris note de ces informations et des avantages offerts aux producteurs, expéditeurs, négociants et transitaires par la formule d'un guichet unique opérationnel.

VI. Informations fournies par les participants sur les faits récents concernant les projets prioritaires relatifs aux infrastructures de transport sur les axes LTEA (point 5 de l'ordre du jour)

15. L'Iran (République islamique d'), la Fédération de Russie et la Turquie ont fourni des informations succinctes sur les projets nationaux de développement des infrastructures de transport le long des couloirs LTEA et ont demandé leur inclusion ou actualisation nécessaire dans le rapport sur la Phase III des LTEA. En outre, la Turquie a également donné des renseignements sur le processus de réforme ferroviaire et a demandé que cette information soit dûment prise en compte dans le rapport sur la Phase III du projet de LTEA.

16. Le représentant des chemins de fer russes a suggéré de faire figurer dans le rapport sur la Phase III du projet de LTEA des informations sur les progrès accomplis dans l'amélioration des procédures de passage des frontières situées le long des couloirs LTEA,

sur les résultats positifs du projet de lettre de voiture postale et sur les avantages de la mise en œuvre du guichet unique. En outre, si possible, des informations sur le trafic de voyageurs, des bagages accompagnés et des bagages en soute devraient également être ajoutés au rapport.

17. La Pologne a proposé que le rapport sur la Phase III du projet de LTEA fasse référence aux travaux menés par le Groupe de travail spécial chargé d'actualiser les documents fondamentaux de l'OSJD au cours des dix dernières années et qui ont conduit à l'élaboration d'un projet de Convention sur le trafic ferroviaire international direct. Le texte du projet de Convention comprend, comme appendices, l'Accord sur la circulation internationale de voyageurs par chemin de fer (SMPS) et l'Accord concernant le transport international des marchandises par chemin de fer (SMGS) sous la forme de leurs dispositions générales applicables au transport de voyageurs et de marchandises dans le trafic international.

18. Le Groupe d'experts a accueilli avec satisfaction les ajouts qu'il est proposé d'inclure dans le rapport sur la Phase III du projet LTEA, à l'exception des informations sur le trafic de voyageurs, des bagages accompagnés et des bagages en soute. Le Groupe était d'avis que celles-ci ne concernaient pas son mandat.

19. En outre, la Turquie a fait une déclaration sur sa participation et celle de Chypre au projet LTEA et demandé l'inclusion de cette déclaration dans le procès-verbal de la quinzième session, ainsi que dans le rapport sur la Phase III du projet LTEA dans une note de bas de page au paragraphe précisant quels sont les pays membres du projet LTEA. La déclaration figure à l'annexe.

20. En ce qui concerne la déclaration de la Turquie, le Groupe d'experts a conclu que le rapport sur la Phase III du projet LTEA devrait être axé sur les aspects techniques de ce projet, conformément au mandat du Groupe et, à cette fin, ne devrait inclure aucune déclaration de pays.

21. Le Groupe d'experts a ensuite examiné le document informel 2 contenant la mise à jour des chapitres IV et V du rapport sur la Phase III des LTEA. À cet égard, le Groupe d'experts a accueilli avec satisfaction la proposition de NIIAT et du secrétariat de la CEE visant à :

a) Changer la présentation des résultats de l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (analyse SWOT) au chapitre IV, en présentant les forces, faiblesses, opportunités et menaces dans une matrice ordonnée par thèmes spécifiques ; et

b) Réorganiser les recommandations du chapitre V en précisant les parties auxquelles elles s'adressaient, c'est-à-dire les pays, les organisations internationales et les autres parties prenantes.

22. Le Groupe d'experts a également pris note des suggestions de l'OSJD pour les corrections des termes techniques utilisés dans les recommandations et a demandé au NIIAT de les insérer dans la version actualisée du rapport sur la Phase III des LTEA.

23. Le Groupe d'experts a également examiné et approuvé les prochaines étapes nécessaires pour établir la version finale du rapport sur la Phase III des LTEA à sa seizième session, qui devrait avoir lieu les 16 et 17 mai 2017 :

a) Étape 1 – d'ici au 3 mars 2017, des experts, en particulier ceux absents à la quinzième session, devraient faire part de leurs observations sur la version existante du rapport sur la Phase III du projet LTEA (figurant dans les documents informels 1 et 2 (pour les chapitres IV et V) de la quinzième session du projet LTEA) ;

b) Étape 2 – d'ici au 7 avril 2017, le NIIAT et le secrétariat devraient établir et distribuer la version suivante du rapport aux experts pour leurs commentaires. La nouvelle version devrait inclure les informations convenues lors de la quinzième session, ainsi que d'éventuels observations et ajouts reçus des experts (voir étape 1) ;

c) Étape 3 – d'ici au 28 avril 2017, les experts devraient communiquer leurs observations finales sur le rapport (version de l'étape 2) ; et

d) Étape 4 – d'ici au 10 mai 2017, le NIIAT et le secrétariat devraient regrouper toutes les observations finales reçues dans une nouvelle version du rapport et la publier, pour examen et finalisation à la seizième session.

24. Enfin, le Groupe d'Experts a prié le secrétariat, en consultation avec le Président, d'établir un document informel pour la soixante-dix-neuvième session du Comité des transports intérieurs, présentant les progrès accomplis par le Groupe jusqu'à présent dans l'exécution de son mandat. Le document devrait informer du contenu du rapport sur la Phase III des LTEA comme, par exemple, ses parties principales, l'explication des analyses effectuées, ainsi que les conclusions et recommandations proposées. Il devrait également informer des mesures approuvées par le groupe en vue de parachever le rapport à temps pour la prochaine session du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) au début du mois de septembre 2017.

25. Le Groupe d'experts a en outre invité le Président et le secrétariat à présenter ce document en son nom lors de la soixante-dix-neuvième session du Comité des transports intérieurs.

VII. Systèmes d'information géographique (point 6 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/GE.2/2014/1.

26. Aucune information nouvelle n'a été communiquée au titre de ce point de l'ordre du jour.

VIII. Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)

27. Le Groupe d'experts a été invité à examiner les modalités d'organisation d'une conférence internationale marquant la « mise en service des liaisons de transport Europe-Asie », conformément aux termes de sa mission, figurant dans son plan de travail et son mandat (ECE/TRANS/WP.5/GE.2/2013/1).

28. Le Groupe d'experts est convenu d'examiner plus en détail l'organisation de la conférence internationale à sa prochaine session, une fois que tous les experts auront consulté leurs ministères à cet égard. Ces consultations internes devraient servir de base au Groupe d'experts pour formuler sa recommandation au WP.5 concernant les modalités de la conférence.

IX. Date de la prochaine réunion (point 8 de l'ordre du jour)

29. Le secrétariat a informé le Groupe d'experts qu'en l'absence d'offres pour accueillir la seizième session, celle-ci pourrait se tenir au Palais des Nations, à Genève, les 16 et 17 mai 2017, dates auxquelles les services de séance concernés avaient provisoirement été retenus par le secrétariat.

30. Le Groupe d'experts, au vu des autres réunions qui auront lieu dans la semaine du 15 mai, a prié le secrétariat d'étudier les possibilités de repousser la seizième session d'une semaine, aux 22 et 23 mai, et de l'informer en conséquence.

X. Résumé des décisions (point 9 de l'ordre du jour)

31. Le Groupe d'experts a adopté ses décisions énoncées au titre des points 2 à 8 de l'ordre du jour.

Annexe

Déclaration de la Turquie

1. La participation de la Turquie à la Phase III du projet de liaisons de transport Europe-Asie (LTEA), ne doit en aucune façon être interprétée comme la reconnaissance par la Turquie que l'Administration chypriote grecque est le Gouvernement légitime de Chypre. Elle ne modifie en rien la position de la Turquie selon laquelle la partie chypriote grecque ne possède ni le droit ni l'autorité d'agir ou de prendre la parole au nom de Chypre dans son ensemble, ni n'implique aucune obligation de la part de la Turquie d'accepter ou de conclure des arrangements communs avec l'Administration chypriote grecque dans le cadre de la Phase III du projet LTEA.

2. Par conséquent, la participation de la Turquie à cette phase III du projet LTEA ne peut pas et ne doit pas être interprétée comme un changement de la position de la Turquie sur Chypre.
